



Comité de Direction

Du 21 septembre 2022

En dématérialisé

Membres présents :

Mmes C.LEGEARD – P.EVAIN – P.SERFATY

Mrs V.DUBOURG - R.ROUX – O.LECOEUR - D.CHANCEREL - G.PACILLY
- G.DORIZON - S.HAMON - W.LEDOYEN – D.ROUXELIN

Membres excusés :

Mrs JP.LOUISE – JC.NEEL – R.ROUX – F.PAING – J.LUCAS –
A.LEFEVRE

Ordre du jour

1. Présentation des demandes de créations d'ententes pour homologation

1.Présentation des demandes de créations d'ententes

Le Président a fait parvenir aux membres du Comité de Direction, par voie électronique, toutes les demandes de création d'ententes émanant des clubs de la Manche comme suit pour validation.

Catégorie U15 :

- AS QUERQUEVILLE / FCEH déclaration le 16/09/2022
- PERIERS SPORTS / GOUVILLE / BLAINVILLE / ST MALO DE LA LANDE déclaration le 19/09/2022
- US ST QUENTIN SUR LE HOMME / ST OVIN / FC VAL ST PERE déclaration le 21/09/2022

Catégorie U13 :

- US ST QUENTIN SUR LE HOMME / ST OVIN / FC VAL ST PERE déclaration le 21/09/2022

Catégorie U13F :

- PERIERS SPORTS / ST SAUVEUR LA RONDEHAYE déclaration le 15/09/2022
- AS JULLOUVILLE SARTILLY / SU ST PAIRAISE déclaration le 19/09/2022

Catégorie U16F :

- ES PLAIN / US COTE DES ISLES déclaration le 16/09/2022
- US ST MARTIN ST JEAN DE LA HAIZE / US AVRANCHES déclaration le 19/09/2022
- CO SOURDEVAL / AST DU TERTRE déclaration le 20/09/2022

Catégorie FEM D2 :

- FC AGNEAUX / FC ST JEAN DE DAYE déclaration le 13/09/2022
- US ST JACQUES DE NEHOU / YVETOT BOCAGE / US LA GLACERIE déclaration le 13/09/2022

Les membres du Comité de Direction valident à l'unanimité l'officialisation et homologuent ces demandes de créations d'ententes.



Catégorie FEM D1 :

- D1- FC AGNEAUX / FC ST JEAN DE DAYE déclaration le 13/09/2022

Les membres du Comité de Direction ne valident pas cette demande de création d'entente pour le motif suivant : *manque d'effectifs pour la création de 2 ententes (D1 et D2).*

Le secrétaire général,
Jean Claude NEEL

Absent

Le Président,
Vincent DUBOURG



PV MIS EN LIGNE LE 22 SEPTEMBRE 2022

